Commune de
La Flotte
Île de Ré

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025-261 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Impasse des mouettes
Pour réaliser un branchement ENEDIS

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de : **SOMELEC LA ROCHELLE**
TSA 70011 CHEZ SOGELINK
69134 DARDILLY CEDEX

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,
Considérant que pour réaliser un branchement ENEDIS, des accidents et des encombrements pourraient se produire si le stationnement n'était pas réglementé impasse des mouettes.

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Du jeudi 10 juillet 2025 à 8h00 au lundi 21 juillet 2025 à 18h00
La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits impasse des mouettes, au droit du chantier pour réaliser un branchement ENEDIS par « SOMELEC LA ROCHELLE ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « SOMELEC LA ROCHELLE ».

ARTICLE 3° : Les tranchées devront être refermées et refaites à l'identique dans les quinze jours qui suivent la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5° : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- SOMELEC LA ROCHELLE

Fait à La Flotte, le 25 juin 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

Pour le Maire absent,
le 1er adjoint
Loïc SONDAG

MAIRIE de LA FLOTTE 17630